

## Convention de mise à disposition Ville de PERPIGNAN / Association Accueil des Villes **Françaises**

Mairie de quartier Est - 1 rue des Calanques Maison des Associations - Avenue des Tamaris **PERPIGNAN** 

Direction Mairies de Quartier et GRU Mairie Quartier EST

Le Maire,

- Vu l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal,
- Vu les articles L. 2122-23 et L. 2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux adjoints et/ou conseillers municipaux,
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 03 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'arrêté du Maire en date du 16 juillet 2020 portant subdélégation de signature à Mme Patricia FOURQUET, Adjoint au Maire,
- Considérant que l'Association Accueil des villes françaises a sollicité la mise à disposition d'une salle polyvalente située dans la Mairie Quartier Est, 1 rue des Calanques et d'une salle située à la Maison des Associations, avenue des Tamaris.

## DECIDE

ARTICLE 1: La Ville de PERPIGNAN met à disposition de l'Association Accueil des Villes Française une salle polyvalente située dans la Mairie de Quartier Est, 1 rue des Calanques et d'une salle située à la Maison des Associations à Perpignan pour les activités suivantes : Théâtre, Bridge, Shindaï-Do, Tricot, Couture, Taï Shi Shuan.

ARTICLE 2: Cette convention est conclue pour la période du 01 septembre 2022 au 30 juin 2023 en fonction d'un planning d'occupation arrêté par la Mairie de Quartier Est.

ARTICLE 3: La convention est consentie à titre gratuit. Les abonnements et consommations électricité et eau sont à la charge de la Ville.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services sera chargé de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

1 9 AOUT 2022 Fait à Perpignan, le

ID Télétransmission:

066-216601369- 26220819-156152-AU-1-1

Accusé reçu le : Affiché le:

1 9 ADUT 2022

Mme Patricia FOURQUET, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint

